

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 10

**Présents :** 8

**Votants:** 10

**Séance du 07 juin 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le sept juin l'assemblée régulièrement convoquée le 01 juin 2021, s'est réunie sous la présidence de Catherine PELLINI

**Sont présents:** Julien CIVALLERI, Michaël GUILLAUME, Robert BRUN, Martine CIVALLERI, Josiane BUIS, Catherine PELLINI, Rémy REY, Jérôme VIGNON

**Représentés:** Christophe ICHE par Robert BRUN, Pascale ASTIER par Catherine PELLINI

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Josiane BUIS

---

**Objet: Demande de subvention DETR / DSIL pour l'aménagement de la traverse RD539 - 2021 DE 034**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention peut être demandé au titre de la DETR et / ou DSIL pour le projet concernant l'aménagement de la traverse RD 53.

Le projet s'élève à :

		<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Lot 1	Voirie départementale	292 259,51	350 711,41
	Maîtrise d'œuvre	21 800,00	26 160,00
	Acquisitions foncières	4 000,00	4 800,00
	Coordinateur	2 000,00	2 400,00
	Sous Total	320 059,51	384 071,41
Lot 2	Travaux réseaux humides	97 620,76	117 144,92
	Maîtrise d'œuvre	10 200,00	12 240,00
	Topographie	800,00	960,00
	Inspection du réseau existant	2 000,00	2 400,00
	Frais de publication	500,00	600,00
	Contrôles externes	3 250,00	3 900,00
	Divers	500,00	600,00
	Sous Total	114 870,76	137 844,92
Lot 3	Eclairage public	20 542,80	24 651,36
<b>Total</b>		<b>455 473,07</b>	<b>546 567,69</b>

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

### **Budget Commune :**

		HT	TTC
Lot 1	Voirie départementale	320 059,51	384 071,41
Lot 3	Eclairage public	20 542,80	24 651,36
	<b>TOTAL</b>	<b>340 602,31</b>	<b>408 722,77</b>

### **Subventions**

			Taux
Département	Amende de police	10 000,00	
	Déplacement	71 000,00	
	PCT	76 714,00	
		157 714,00	46,30
Région	Plan bonus relance	100 000,00	29,36
Etat	DETR et/ou DSIL	14 782,14	4,34
	<b><u>TOTAL Subventions</u></b>	<b>272 496,14</b>	<b>80,00</b>

### **Budget Eau et assainissement :**

		HT	TTC
Lot 2	Réseaux humides	<b>114 870,76</b>	<b>137 844,91</b>

### **Subventions**

			Taux
	Département	83 660,00	67,03
	Agence de l'eau	13 364,00	10,71
	<b><u>TOTAL Subventions</u></b>	<b>97 024,00</b>	<b>77,74</b>

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**Approuve** ce plan de financement,  
**Décide** de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès

- De l'Etat au titre de la DETR et / ou DSIL

## **Objet: Aménagement de voirie – Route départementale N°539 – Choix des entreprises (2 lots) - 2021 DE 035**

Madame le Maire fait part au conseil municipal que, dans le cadre de la consultation des entreprises pour le marché concernant l'aménagement de voirie de la Route départementale N°539, la procédure réglementaire relative au marché à procédure adaptée ouverte, a bien été réalisée, un avis d'appel d'offre à la concurrence a été publiée par voie numérique le 04 mai 2021 et dans le Journal du Diois et de la Drôme du 07 mai 2021.

Le Maire indique que les offres ont été analysées par le cabinet SEDic.

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport d'analyse des offres et le récapitulatif des entreprises jugées économiquement les plus avantageuses :

### **Lot N° 1 : Voirie et Réseaux divers**

3 entreprises ont répondu, à savoir : COLAS, BCB/FRABOULET, LIOTARD/E26.

Les offres des 3 candidats sont acceptées pour la phase d'analyse des offres.

#### **Prix des prestations 40% :**

	Montant HT de l'offre	Points
COLAS	349 759,72	36,9
BCB / FRABOULET	332 455,09	39,1
LIOTARD / E26	324 788,30	40,0

#### **Valeur technique 60%**

	Points
COLAS	52,0
BCB / FRABOULET	26,0
LIOTARD / E26	53,0

#### **Classement des offres :**

Nb points maxi =	Prix des prestations 40	Valeur technique 60	TOTAL 100	Classement proposé
COLAS	36,9	52,0	88,9	2
BCB / FRABOULET	39,1	26,0	65,1	3
LIOTARD/E26	40,0	53,0	93,0	1

Compte tenu de l'analyse cumulée des différents critères, il apparaît que l'offre du groupement d'entreprises LIOTARD / E26 arrive en tête avec une note de 93/100.

Le Maître d'œuvre propose de retenir pour le lot n°1, l'offre du groupement LIOTARD / E26 pour un montant de 324 788,30 € HT.

### **Lot N° 2 : Aménagement de surface**

1 entreprise à répondu, à savoir : SOLS VALLEE DU RHONE

#### **Prix des prestations 40% :**

	Montant HT de l'offre	Points
SOLS VALLEE DU RHONE	50 997,75	40

Valeur technique 60%

	Points
SOLS VALLEE DU RHONE	49

Classement des offres :

Nb points maxi =	Prix des prestations 40	Valeur technique 60	TOTAL 100	Classement proposé
SOLS VALLEE DU RHONE	40,0	49,0	89,0	1

Le Maître d'œuvre propose de retenir pour le lot n°2, l'offre de SOLS VALLEE DU RHONE pour un montant de 50 997,75 € HT.

**Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**Autorise le maire à signer les marchés avec**

**Le groupement d'entreprises LIOTARD/E26 pour un montant de 324 788,30€ HT soit 389 745,96€ TTC**

**L'entreprise SOLS VALLEE DU RHONE pour un montant de 50 997,75€ HT soit 61 197,30€ TTC**

**Objet: Eclairage public de la Route Départementale N°539 - 2021 DE 036**

Madame le Maire rappelle que dans le projet d'aménagement de voirie de la Route Départementale N°539, il y a un lot concernant le remplacement de l'éclairage public.

Ce lot a fait l'objet d'une consultation indépendante au lot 1 Voirie et réseaux divers et au lot 2 Aménagement de surface.

Madame le Maire présente les devis reçus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Retient** l'entreprise Artisan Energies dont le devis est le moins cher,

**Décide** de demander une étude pour voir s'il est possible de supprimer quelques luminaires qui semble en surnombre à la sortie du village côté Châtillon.

Le devis sera validé lors du prochain Conseil Municipal.

**Objet: Mission CSPS pour les travaux d'aménagement de voirie - Route départementale N°539 - 2021 DE 037**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que concernant les travaux d'aménagement de voirie de la RD539, il y aura deux entreprises en même temps sur le chantier.

Il faut donc un coordonnateur de sécurité qui assurera la mission de Coordination SPS sur le chantier.

Madame le Maire présente les devis reçus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de retenir l'offre la plus avantageuse de la société CP2S pour un montant de 1 785,00€ HT soit 2 142,00 € TTC.

**Autorise** le Maire à signer l'offre.

**Objet: Financement des travaux d'aménagement de voirie - Route départementale N°539 - 2021 DE 038**

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 151 000,00 EUR.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Montant du contrat de prêt : 151 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 25 ans

Objet du contrat de prêt : financer les travaux d'aménagement de voirie de la Route Départementale N° 539

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2046

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 151 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 27/07/2021, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,12%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 200,00 EUR

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus et à intervenir avec La Banque Postale.

**Objet: Convention pluriannuelle de pâturage - 2021 DE 039**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Saint Roman possède des terrains sur le Glandasse.

Les terres sont louées au Groupement Pastoral du Glandasse pour les parcelles A11, 12, 14, 17 et à Monsieur PAILHON Patrice pour les parcelles A 38, les parcelles A15 et 37 sont partagées entre les 2 locataires.

Les conventions actuelles ont été signées en 2006, avec l'accord des locataires, il est proposé de réactualiser ces conventions.

Madame le Maire présente les projets des conventions pluriannuelles de pâturage établies avec l'aide de l'ADEM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Accepte** ces conventions pluriannuelles de pâturage.

**Donne** tous les pouvoirs au Maire pour gérer ces dossiers.

#### **Objet: Travaux voirie 2021 - 2021 DE 040**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis envoyé par le Département de la Drôme qui a la maîtrise d'œuvre pour le programme annuelle des travaux de voirie.

Le devis s'élève à 8 313,00€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de ne pas faire la totalité des travaux cette année et de valider seulement les travaux du pont à côté du temple pour un montant de 2 490€ TTC.

**Donne** tous les pouvoirs au Maire pour gérer ce dossier.

#### **Objet: Haie du stade - 2021 DE 041**

Madame le Maire présente deux devis pour la taille de la haie du stade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de demander un troisième devis.